

- 1 -

ANNALES PARLEMENTAIRES DE BELGIQUE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1949

SENAT

SÉANCES DU 12 JUILLET 1949 AU 27 OCTOBRE 1949

TABLE ALPHABETIQUE DES MATIÈRES

Note : La table contient l'indication des « Pièces imprimées par ordre du Sénat » ou « Documents parlementaires ».
ABRÉVIATIONS : *Doc.* (Documents parlementaires). *Ann.* (Annales parlementaires).

A

Administrations publiques.

LANGUES.
Proposition de loi modifiant l'alinéa 3 de l'article 4 de la loi du 28 juin 1932, réglant l'emploi des langues en matière administrative.
Doc. — N° 18. Proposition de M. Allard.
Ann. — Dépôt de la proposition par M. Allard, p. 89 (25 octobre 1949).

Agriculture.

PULVÉRISATIONS.
Proposition de loi relative aux pulvérisations pendant la floraison au moyen de D. D. T., d'arséniates et d'autres produits toxiques.
Doc. — N° 35. Proposition de M. Leysen.
Ann. — Dépôt de la proposition par M. Leysen, p. 124 (27 octobre 1949).

Allocations dues en fonction de l'augmentation du coût de la vie. —
V. Assurances sociales.

Allocations familiales. — V. Travail.

Armée.

ARMÉE SECRÈTE.
Proposition de loi consacrant l'existence officielle de l'Armée secrète et rétablissant son statut.
Doc. — N° 39. Proposition de M. Van Gerven.
Ann. — Dépôt de la proposition par M. Van Gerven, p. 132 (27 octobre 1949).

Assurances sociales.
Proposition de loi portant péréquation des allocations dues aux assurés sociaux, assurés libres et protégés sociaux, en fonction de l'augmentation du coût de la vie due aux dévaluations de la monnaie.
Doc. — N° 23. Proposition de M. Troclet.
Ann. — Dépôt de cette proposition par M. Troclet, p. 85 (25 octobre 1949).

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1949.

Assurances sociales (suite)

RÉGIME DE RETRAITE.

Proposition de loi concernant l'instauration définitive du régime de retraite des salariés et des non-salariés.

Doc. — N° 24. Proposition de M. Troclet.

Ann. — Dépôt de cette proposition par M. Troclet, p. 85 (25 octobre 1949).

Aviation.

RÉGIE DES VOIES AÉRIENNES.

Ann. — Transmission par le ministre des communications d'un bulletin relatif à un transfert de crédits opéré au budget de la régie des voies aériennes pour 1948, p. 83 (25 octobre 1949).

B

Biens matrimoniaux. — V. Droit civil : Contrat de mariage.

Billots de banque. — V. Finances.

C

Caisse des Dépôts et Consignations.

Ann. — Transmission du rapport sur les opérations de la Caisse pour l'année 1948, p. 45 (16 août 1949).

Chambres législatives-Sénat.

BUREAU DÉFINITIF.

Ann. — *Président du Sénat.* — M. Struye propose, au nom du groupe P. S. C., de réélire le bureau qui a siégé au cours de la précédente législature et d'élire M. Henri Rolin en qualité de président du Sénat, p. 38. — M. Rolin est élu président du Sénat, p. 39.

Vice-présidents du Sénat. — M. Van Remoortel propose de réélire les vice-présidents sortants, p. 39. — MM. Pholien, Mullie et Buisseret sont élus respectivement premier, deuxième et troisième vice-présidents, p. 39. — M. Cateau est élu troisième vice-président en remplacement de M. Buisseret, devenu ministre, p. 58.

Chambres législatives-Sénat (suite)

Secrétaires du Sénat. — M. Van Remoortel propose, au nom du groupe socialiste, de renouveler le mandat des membres de l'ancien bureau et d'élire M. Van Eyndonck en remplacement de M. Missiaen, nommé député, ainsi que M. Ronse en remplacement de Mlle Baers, p. 39. — MM. Hanquet, Bouilly, Ronse, Van Eyndonck, De Boody et Cateau sont proclamés secrétaires du Sénat, p. 39. — M. Massonnet est élu secrétaire en remplacement de M. Cateau, qui a été proclamé troisième vice-président du Sénat, p. 59.

Questeurs du Sénat. — M. Struye propose la réélection de quatre questeurs sortants et propose d'élire M. Van Buggenhout en qualité de cinquième questeur, p. 39. — M. Dierckx appuie M. Struye tout en faisant des réserves pour la session prochaine, p. 39. — M. Taillard propose le maintien de M. Boulanger comme questeur jusqu'à la prochaine session, p. 39. — Il est procédé au scrutin. MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes, De Clercq, Doutrepont, Van Belle et Van Buggenhout sont proclamés questeurs du Sénat, p. 40.

COMMISSIONS PERMANENTES.**Nomination des commissions permanentes.**

Ann. — Discours de MM. Glineur (qui proteste contre l'exclusion des commissions de six sénateurs communistes) et Struye (qui propose de reconstituer la commission dite du plan Marshall), p. 51 (16 août 1949).

Composition des commissions permanentes, p. 55 (16 août 1949).
Nomination de la commission Marshall, p. 61 (18 août 1949).

DÉCÈS.

Ann. — M. le président rend hommage à la mémoire de M. Craps, ancien sénateur, p. 40.

M. le président annonce le décès de M. Van Coillie, ancien sénateur provincial de Flandre occidentale, et de M. Smets, ancien sénateur de l'arrondissement de Hasselt et Tongres-Maaseyck, p. 58.

M. le président rend hommage à la mémoire de M. Jauniaux, décédé le 22 septembre 1949, p. 83. — M. Eyskens, premier ministre, s'associe, au nom du gouvernement, aux paroles prononcées par M. le président, p. 83 (25 octobre 1949).

INCIDENTS.

Ann. — Fait personnel de M. Edg. De Bruyne : Déclare que les deux membres du Sénat qui l'ont mis en cause lors du débat sur les incompatibilités, se sont trompés, p. 58 (18 août 1949). — L'incident est clos.

Fait personnel de M. Doutrepont : Demande à M. Decoene de vouloir bien rétracter les paroles blessantes prononcées lors de la séance précédente. Observations de M. Decoene, p. 123 (27 octobre 1949). — L'incident est clos.

Fait personnel de M. Pholien : Estime que M. Vermeylen n'a pas exposé avec suffisamment d'objectivité ce qui s'est passé après le discours de M. Delfosse à Londres (proposition concernant la consultation populaire), p. 126 (27 octobre 1949). — L'incident est clos.

INCOMPATIBILITÉ PARLEMENTAIRE.**Cas d'incompatibilité parlementaire.**

Ann. — M. Ancot fait rapport sur l'élection de Mme Vandervelde et déclare que Mme Vandervelde devrait, avant d'être admise à la prestation de serment, donner sa démission de fonctionnaire au ministère de la justice ou bien justifier d'une décision de l'exécutif lui permettant de garder sa qualité de fonctionnaire sans en exercer les attributions et sans toucher la rémunération pendant toute la durée de la législature. Intervention de MM. Doutrepont (qui estime que si Mme Vandervelde n'est pas rétribuée pour les fonctions qu'elle exerce, elle peut être admise à la prestation de serment et soulève la question du franc symbolique); le comte de la Barre d'Erquelinnes (qui demande le vote par appel nominal sur les conclusions du rapport); de la Vallée Poussin (qui fait remarquer que le parlementaire doit être à l'abri de toute pression possible de la part du pouvoir exécutif); Moreau de Melen, m. j. (qui attire l'attention sur les difficultés que soulèverait une mise en disponibilité sans traitement ou une mise en congé sans traitement); Van Remoortel (qui déclare que Mme Vandervelde doit être admise à prêter le serment constitutionnel) et Ancot (qui déclare qu'il s'agit d'une question de principe qui doit être placée sur le terrain de l'indépendance parlementaire), pp. 18 à 25.

M. Van Remoortel propose de remettre le débat. Cette proposition est adoptée, p. 25.

Discours de MM. Meurice, Buisseret et Van Remoortel (au sujet de la démission de Mme Vandervelde); Moreau de Melen, m. j. (qui déclare que la démission de Mme Vandervelde en sa qualité de fonctionnaire au ministère de la justice a été acceptée); Doutrepont (qui fait remarquer que M. De Winter, ancien secrétaire général du département de l'agriculture est toujours fonctionnaire et que de ce fait, il se trouve dans une situation illégale); M. Orban, m. a. (qui

Chambres législatives-Sénat (suite)

déclare qu'il s'informera de cette situation); Struye (qui demande un rappel à l'ordre du fait que M. De Winter a été traité d'incivique); Schot (au sujet de la nécessité de revoir le régime des incompatibilités) et Ancot, rapporteur, (au sujet de la constitutionnalité de la loi relative au régime des incompatibilités), pp. 29 à 31.

M. De Winter proteste, pour fait personnel, contre la qualification d'incivique et déclare qu'il n'est plus en fonction depuis le 1^{er} septembre 1945, p. 31.

Examen de la note de M. Huysmans relative à l'interprétation donnée par le Sénat dans le cas de M. Rolland, à la loi du 6 août 1931 sur les incompatibilités.

Ann. — Discours de MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes (qui demande de renvoyer le débat en commission); Van Remoortel (qui appuie la proposition de renvoi en commission); Struye et Gillon (qui insistent pour que la décision prise soit maintenue) et Doutrepont (qui demande à connaître la décision que les ministres intéressés comptent prendre à l'égard d'un autre membre se trouvant également dans un cas d'incompatibilité parlementaire), pp. 51 et 52 (16 août 1949).

LISTES.

Doc. — N° 1. Liste alphabétique des membres du Sénat.

N° 2. Liste des membres du Sénat et de leurs suppléants.

N° 3. Liste des projets de loi dont le Sénat est saisi.

N° 4. Liste des commissions permanentes.

OUVERTURE DE LA SESSION.

Ann. — M. le président doyen d'âge C. Van Overbergh déclare ouverte la session extraordinaire de 1949, p. 3 (12 juillet 1949).

POURSUITES.

Ann. — Le président donne lecture d'une communication de M. le procureur général de la Cour d'appel de Gand l'informant que M. Hubert De Groote avait été inculpé du chef de participation à la destruction du monument de l'Yser survenue les 15 et 16 mars 1946, p. 83 (25 octobre 1949).

SÉNATEURS COOPTÉS.

Ann. — Election des sénateurs cooptés, p. 32.

M. Ancot fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats. Il fait remarquer que M. Rolland a démissionné de ses fonctions de chef de cabinet et de fonctionnaire à l'enseignement technique et que la commission s'est prononcée en faveur de la prestation de serment, p. 34.

Discours de MM. Kluyskens (qui fait deux observations); Doutrepont (qui déclare que M. Rolland réunit les conditions proposées par les constituants); de la Vallée Poussin (qui estime que M. Rolland devrait donner sa démission de professeur à Gembloux); Libois (qui fait remarquer que l'Institut de Gembloux a été placé sur le même plan que les universités); Schot (qui déclare que M. Rolland est éligible et peut être admis à la prestation de serment, mais qu'il se trouverait dans un cas d'incompatibilité parlementaire s'il ne donnait pas sa démission à l'Institut de Gembloux); Van Remoortel (qui estime que M. Rolland a le droit de continuer à professer à Gembloux, étant entendu que cet institut a été assimilé à une faculté universitaire); Ancot, rapporteur (qui, personnellement, estime que le cas de M. Rolland est douteux, malgré qu'il puisse y avoir plus de raisons pour un vote négatif que pour un vote affirmatif) et Dierckx (qui déclare que la loi de 1931 doit être appliquée), pp. 34 à 38.

Les conclusions de la commission, en ce qui concerne le cas spécial de M. Rolland, ne sont pas adoptées, p. 38.

M. Van Remoortel propose de surseoir pendant une huitaine de jours à la solution du cas Rolland, de façon à permettre à ce dernier de prendre une décision, p. 38. — Le Sénat se déclare d'accord sur cette procédure.

Les autres conclusions de la commission sont adoptées, p. 38.

VALIDATION DES POUVOIRS.

Ann. — Nomination des membres de la commission permanente de vérification des pouvoirs, p. 3 (12 juillet 1949).

Elections des arrondissements d'Anvers et de Malines-Turnhout.

Ann. — M. Mondelaers fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf MM. Van Goitsenhoven, Raemdonck, Roelands et Mme Thomassen, auxquels la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour fournir les preuves de leur éligibilité, p. 6. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 7.

Sénateurs élus par le conseil provincial d'Anvers.

Ann. — M. Mondelaers fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 7. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 8.

Chambres législatives-Sénat (suite)

Elections des arrondissements de Bruges, Furnes-Dixmude-Ostende, Roulers-Thielt et Courtrai-Ypres.

Ann. — M. De Boodt fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf MM. Pecceu, Lelou et De Ceuninck, auxquels la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour fournir les preuves de leur éligibilité, p. 8. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 8.

Sénateurs élus par le conseil provincial de Flandre occidentale.

Ann. — M. De Boodt fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 8. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 9.

Elections des arrondissements de Gand-Ecclou, Termonde-Saint-Nicolas et Audenaerde-Alost.

Ann. — M. Van Eyndonck fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf MM. Van Impe, Buyck, Grau, Landrieu, Simoens, Demaere, Matthijs et Mme Bévière, auxquels la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour fournir les preuves de leur éligibilité, p. 9. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 10.

Sénateurs élus par le conseil provincial de Flandre orientale.

Ann. — M. Van Eyndonck fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 10. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 10.

Elections des arrondissements de Mons-Soignies, Tournai-Ath et Charleroi-Thuin.

Ann. — M. Dautrepoint fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf M. Rasneur, qui ne remplit aucune des conditions d'éligibilité prévues par la Constitution, et MM. Debaise, Bailly, Desnos, Seghin, Gobbe et Pinckers, auxquels la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour fournir les preuves de leur éligibilité, p. 12. — M. le président donne connaissance d'une lettre de M. Noël, par laquelle ce dernier a résigné ses fonctions salariées par l'Etat, p. 12. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 12.

Sénateurs élus par le conseil provincial de Hainaut.

Ann. — M. Dautrepoint fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 12. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 12.

Elections des arrondissements de Liège, Huy-Waremme et Verriers.

Ann. — M. de la Vallée Poussin fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf MMmes Melin et Berotte et MM. Delvaux, Lechanteur et Henrichs, auxquels la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour fournir les preuves de leur éligibilité, p. 13. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 14.

Sénateurs élus par le conseil provincial de Liège.

Ann. — M. de la Vallée Poussin fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 14. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 14.

Elections de l'arrondissement de Hasselt-Tongres-Maaseik.

Ann. — M. Van Steenberghe fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf Mme Neeckx, à laquelle la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour fournir les preuves de son éligibilité, p. 14. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 14.

Sénateurs élus par le conseil provincial de Limbourg.

Ann. — M. Van Steenberghe fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, p. 14. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 15.

Elections de l'arrondissement d'Arlon-Marche-Bastogne-Neufchâteau-Virton.

Ann. — M. Yernaux fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf M. Du'ieu, auquel la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour fournir les preuves de son éligibilité, p. 15. — M. Leynen donne lecture du rapport en flamand, p. 15. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 15.

Sénateurs élus par le conseil provincial de Luxembourg.

Ann. — M. Yernaux fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 15. — M. Leynen donne lecture du rapport en flamand, p. 15. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 16.

Elections de l'arrondissement de Namur-Dinant-Philippeville.

Ann. — M. Bossaert fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf MM. Deville et Faite, auxquels la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour fournir les preuves de leur éligibilité, p. 16. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 16.

Chambres législatives-Sénat (suite)

Sénateurs élus par le conseil provincial de Namur.

Ann. — M. Bossaert fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 16. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 16.

Elections des arrondissements de Bruxelles, Louvain et Nivelles.

Ann. — M. Ancot fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf Mme Blicck et MM. De Bieck, Frateur, Benne et Lebon, auxquels la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour fournir les preuves de leur éligibilité, p. 17. — M. Ancot fait remarquer que l'admissibilité au serment de Mme Beeckman, veuve Vandervelde, fera l'objet d'un rapport spécial, p. 18. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 18.

Sénateurs élus par le conseil provincial de Brabant.

Ann. — M. Ancot fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 18. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 18.

Examen des dossiers des élus suppléants qui avaient obtenu du Sénat un délai pour justifier de leur éligibilité.

Doc. — N° 6. Rapport de M. Dautrepoint.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Dautrepoint, p. 61 (18 août 1949). M. Dautrepoint donne lecture du rapport complémentaire qui conclut à l'admission des candidats, à l'exception de MMmes Bérotte et Bévière et MM. Van Goitsenhoven, Pecceu, Henrichs et Lebon. — Il propose également d'admettre comme sénateur suppléant M. Henri Faite, qui a fait parvenir les pièces justificatives de son éligibilité, p. 102.

Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 102 (26 octobre 1949).

Validation des pouvoirs de M. Paul De Groote, sénateur coopté.

Ann. — M. Dautrepoint donne lecture du rapport de la commission qui conclut à l'admission de M. Paul De Groote comme membre du Sénat, en remplacement de M. Jauniaux, p. 102. Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 102 (26 octobre 1949).

M. De Groote prête le serment constitutionnel, p. 102.

Classes moyennes. — V. Habitations.**Colonies.****DÉCRETS.**

Ann. — Projets de décret :

- 1° Octroyant un permis d'exploitation à la société « Les Mines d'Or Belgika (Belgikaor) » pour les polygones dénommés « Kamilanga-Wolfram » et « Kamilanga-Niangulube » ;
- 2° Octroyant un permis d'exploitation à la Société minière du Lualaba (Miluba) pour le polygone dénommé « Kangozi » ;
- 3° Octroyant un permis d'exploitation à la société « Les Mines d'Or de Kindu (Kinor) » pour le polygone dénommé « Riatus-Wamanga » ;
- 4° Renouvelant pour deux ans les droits exclusifs de recherches minières de la société Somuki, dans le bloc « Lushenene-Lulua ».

Transmis par le ministre des colonies, p. 45 (16 août 1949).

Projet de décret qui approuve une convention conclue le 20 octobre 1948 entre la colonie du Congo belge et la Société d'Elevage et de Culture au Congo belge (S. E. C.). Transmis par le ministre des colonies, p. 83 (25 octobre 1949).

Commission Marshall. — V. Chambres législatives : Commissions permanentes.

Commissions permanentes. — V. Chambres législatives : Sénat.

Communes.**LOI COMMUNALE.**

Secrétaires communaux.

Proposition de loi modifiant l'article 111 de la loi communale.

Doc. — N° 34. Proposition de M. Allard.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Allard, p. 124 (27 octobre 1949).

Conseils consultatifs régionaux. — V. Enquêtes.

Constructions. — V. Habitations.

Consultation populaire. — V. Roi et Famille royale.

Contrat de mariage. — V. Droit civil.

Contrat d'emploi. — V. Travail.

Contribution nationale de crise. — V. Impôts : Impôts directs.**Cour des comptes.**

Ann. — Transmission d'un exposé ainsi que d'une ampliation des délibérations n°s 315 et 316 du conseil des ministres intervenues le 20 mai 1949 au sujet du dissentiment survenu entre le collège et M. le ministre de l'administration générale et des pensions, en ce qui concerne : 1° l'application des dispositions de l'article 9 de l'arrêté royal n° 16 du 15 octobre 1934, visant les fonctions accessoires ayant cessé d'être rémunérées plus d'un an avant la mise à la retraite dans la fonction principale; 2° l'application des dispositions de l'article 9 de l'arrêté royal n° 16 du 15 octobre 1934 aux fonctions accessoires ayant été interrompues au cours de la carrière et auxquelles le bénéfice de l'article 50 de la loi du 21 juillet 1844 a été attribué. — Renvoi à la commission des finances, p. 44 (16 août 1949).

Transmission des délibérations prises par le conseil des ministres les 27 et 29 avril, 6 mai, 10 et 21 juin 1949, et relatives respectivement à des dépenses faites en marge du budget pour compte des ministères des colonies, des affaires étrangères, de l'instruction publique, du travail et de la prévoyance sociale, des finances, de l'intérieur et des travaux publics. — Renvoi à la commission des finances, p. 44 (16 août 1949).

Transmission d'un exposé ainsi que d'une ampliation de la décision n° 319 prise par le conseil des ministres en date du 10 juin dernier, en vue d'accorder aux ascendants des victimes civiles de la guerre, déportées pour le travail obligatoire, et repris aux annexes figurant à l'appui de la décision précitée, les allocations prévues à l'article 5, 3°, des lois coordonnées par arrêté royal du 19 août 1921. — Renvoi à la commission des finances, p. 45 (16 août 1949).

Transmission des délibérations prises par le conseil des ministres le 27 juillet 1949 et relatives respectivement à des dépenses faites en marge du budget pour compte du ministère du travail et de la prévoyance sociale et du ministère de l'instruction publique. — Renvoi à la commission des finances, p. 58 (18 août 1949).

Transmission d'un exposé ainsi que d'une ampliation de la délibération n° 329, prise par le conseil des ministres en date du 27 juillet 1949, au sujet du dissentiment surgi entre le collège et le ministre de l'administration générale et des pensions en ce qui concerne l'application de l'article 24, § 2, de l'arrêté royal n° 254 du 12 mars 1936. — Renvoi à la commission des finances, p. 58 (18 août 1949).

Transmission des délibérations prises par le conseil des ministres les 27 juillet, 13 et 19 août, 23 et 30 septembre 1949 et relatives respectivement à des dépenses faites en marge du budget pour compte des ministères des affaires étrangères, des travaux publics, de la défense nationale, des affaires économiques et des classes moyennes, de la justice, des services du premier ministre, du travail et de la prévoyance sociale et de l'intérieur. — Renvoi à la commission des finances, p. 83 (25 octobre 1949).

Transmission d'un exposé ainsi que d'une ampliation de la délibération n° 300bis du conseil des ministres intervenue le 14 janvier 1949 au sujet du dissentiment survenu entre le collège et le ministre de l'instruction publique à propos de dépenses résultant de l'organisation de cours d'agronomie par correspondance. — Renvoi à la commission des finances, p. 83 (25 octobre 1949).

Transmission de la délibération prise par le conseil des ministres, le 7 octobre 1949, sous le n° 340 et relative à des dépenses faites en marge du budget pour compte du ministère des travaux publics. — Renvoi à la commission des finances, p. 101 (26 octobre 1949).

D

Décès. — V. Chambres législatives.

Déclaration du gouvernement. — V. Politique du gouvernement.

Décrets. — V. Colonies.

Délai de citation. — V. Instruction criminelle.

Dentistes. — V. Enseignement : Enseignement supérieur.

Dévaluations. — V. Assurances sociales.

Douanes et accises. — V. Impôts.

Droit civil.

CONTRAT DE MARIAGE.

Proposition de loi modifiant le titre V du livre III du Code civil sur le contrat de mariage et instituant comme régime matrimonial légal le régime des biens matrimoniaux.

Doc. — N° 40. Proposition de Mme Ciselet.

Droit civil (suite)**DROITS ET DEVOIRS DES ÉPOUX.**

Proposition de loi modifiant le chapitre VI du titre V du livre I du Code civil sur « Les droits et devoirs respectifs des époux ».

Doc. — N° 41. Proposition de Mme Ciselet.

FONDS DE COMMERCE.

Projet de loi sur la protection du fonds de commerce.

Doc. — N° 12. Amendements de M. Clijnmans.

N° 13. Amendements du gouvernement au texte des commissions réunies de la justice et des affaires économiques.

N° 30. Amendements de M. Boulanger au texte des commissions réunies de la justice et des affaires économiques.

N° 31. Amendements de M. Servais au texte des commissions réunies de la justice et des affaires économiques.

SÉPARATION DE CORPS. — PATERNITÉ ET FILIATION.

Proposition de loi modifiant et complétant le chapitre V du titre VI du livre I du Code civil sur la « séparation de corps » et modifiant le chapitre I^{er} du titre VII du livre I du Code civil sur « la paternité et la filiation ».

Doc. — N° 20. Proposition de M. Lohest.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Lohest, p. 86 (25 octobre 1949).

TUTELLE.

Proposition de loi modifiant certaines dispositions du Code civil relatives à l'administration du tuteur.

Doc. — N° 37. Proposition de M. Schot.

Droit d'évocation. — V. Instruction criminelle.

Droits de la défense. — V. Instruction criminelle.

Droits de succession. — V. Impôts.

Droits et devoirs des époux. — V. Droit civil.

E**Enfance.****PUBLICATIONS.**

Proposition de loi visant les publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Doc. — N° 36. Proposition de la baronne della Faille d'Huyssse.

Ann. — Dépôt de la proposition par la baronne della Faille d'Huyssse, p. 124 (27 octobre 1949).

Enquêtes.**CONSEILS CONSULTATIFS.**

Proposition de loi portant création de conseils consultatifs régionaux.

Doc. — N° 14. Proposition de M. Allard.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Allard, p. 89 (25 octobre 1949).

Enseignement.**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.****Dentistes.**

Proposition de loi étendant l'application du régime transitoire réglementé par l'arrêté royal du 1^{er} juillet 1929 pour l'obtention du diplôme de dentiste et instaurant un régime transitoire pour la pratique de la prothèse bucco-dentaire amovible.

Doc. — N° 9. Proposition de M. Van Eyndonck.

Ann. — Dépôt de cette proposition par M. Van Eyndonck, p. 61 (18 août 1949).

Prise en considération et renvoi en commission, p. 85 (25 octobre 1949).

FONDS NATIONAL D'ALLOCATIONS D'ÉTUDES.

Proposition de loi instituant un Fonds national d'allocation d'études.

Doc. — N° 42. Proposition de Mme Ciselet.

Evacués. — V. Guerre.

Finances.**F****BILLETS DE BANQUE.**

Proposition de loi relative aux billets de banque perdus ou volés.
Doc. — N° 25. Proposition de M. Schot.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Schot, p. 89 (25 octobre 1949).

Proposition de loi relative aux faux billets de banque.

Doc. — N° 26. Proposition de M. Schot.

Ann. — Dépôt de la proposition, par M. Schot, p. 89 (25 octobre 1949).

Fonds de commerce. — V. Droit civil.**Fonds national d'allocations d'études. — V. Enseignement.****G****Gouvernement.**

Ann. — Démission du baron Moens de Fernig acceptée le 3 août 1949, p. 44 (16 août 1949).

Démission et nomination des membres du gouvernement le 11 août 1949, p. 44 (16 août 1949).

Gouvernement. — V. aussi : Politique du gouvernement.**Guerre.****EVACUÉS.**

Proposition de loi modifiant la loi du 31 juillet 1948 complétant l'arrêté-loi du 15 décembre 1945 relatif à l'aide aux évacués.

Doc. — N° 15. Proposition de M. Rongvaux.

Ann. — Dépôt de cette proposition par M. Rongvaux, p. 85 (25 octobre 1949).

H**Habitations.**

Ann. — Transmission du bilan et du rapport de la Société nationale des habitations et logements à bon marché, p. 45 (16 août 1949).

CLASSES MOYENNES.

Proposition de loi tendant à favoriser la construction en faveur des classes moyennes.

Doc. — N° 22. Proposition de M. Ronse.

Ann. — Dépôt de cette proposition par M. Ronse, p. 89 (25 octobre 1949).

Proposition de loi en vue de favoriser la construction d'habitations moyennes.

Doc. — N° 33. Proposition de M. Schot.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Schot, p. 110 (26 octobre 1949).

I**Immunité parlementaire. — V. Chambres législatives : Poursuites.****Impôts.****DOUANES ET ACCISES.**

Proposition de loi tendant au remboursement par l'Etat des amendes indûment perçues par le fisc sur les planteurs de tabac au cours de ces dernières années.

Doc. — N° 28. Proposition du comte d'Aspremont Lynden.

Ann. — Dépôt de la proposition par le comte d'Aspremont Lynden, p. 94 (25 octobre 1949).

DROITS DE SUCCESSION.

Proposition de loi exonérant des droits de succession, les successions des citoyens morts pour la patrie.

Doc. — N° 21. Proposition de M. Lohest.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Lohest, p. 86 (25 octobre 1949).

Impôts (suite)**IMPÔTS DIRECTS.**

Projet de loi apportant, pour l'exercice 1950, des modifications du montant de certains impôts sur les revenus et de la contribution nationale de crise et modifiant la loi du 24 décembre 1948, relative aux droits et privilèges du Trésor en matière d'impôts directs et taxes y assimilées.

Doc. — N° 19. Exposé des motifs et projet de loi.

Ann. — Dépôt de ce projet par M. Liebaert, m. f., p. 85 (25 octobre 1949).

Incidents. — V. Chambres législatives : Sénat.**Instruction criminelle.****DÉLAI DE CITATION.**

Proposition de loi modifiant les articles 146 et 184 du Code d'instruction criminelle.

Doc. — N° 27. Proposition de M. Lohest.

Ann. — Dépôt de cette proposition par M. Lohest, p. 85 (25 octobre 1949).

DROIT D'ÉVOCATION.

Proposition de loi modifiant l'article 215 du Code d'instruction criminelle.

Doc. — N° 17. Proposition de M. de la Vallée Poussin.

Ann. — Dépôt de cette proposition par M. de la Vallée Poussin, p. 85 (25 octobre 1949).

Interpellations.**HARMEGNIES.**

Ann. — Demande d'interpellation à M. le ministre des finances « relativement à sa circulaire du 3 septembre 1949, adressée aux directions des contributions, et qui bloque des sommes importantes qui reviennent aux communes ». — Discours de M. Harmegnies (qui demande au ministre des finances de déclarer qu'il retirera cette circulaire) et Liebaert, m. f. (qui déclare avoir donné des instructions pour que cette circulaire soit considérée comme nulle et non avenue), p. 85.

M. Harmegnies retire son interpellation, p. 85 (25 octobre 1949).

L**Langues. — V. Administrations publiques.****Listes. — V. Chambres législatives : Sénat.****Loi communale. — V. Communes.****M****Motions d'ordre.****BAERS.**

Ann. — Porte à la connaissance de la Haute Assemblée que le Sénat fédéral du Brésil a désiré rendre hommage à la Belgique et au Sénat de Belgique en la recevant officiellement, p. 55 (16 août 1949).

CATTEAU.

Ann. — Demande de suspendre la séance afin de pouvoir examiner un amendement de MM. Allard et consorts, tendant à ajouter un article 6 à la proposition de loi sur la consultation populaire, p. 132 (27 octobre 1949).

LOHEST.

Ann. — Demande de renvoyer les amendements au projet relatif à la propriété commerciale, aux commissions réunies de la justice et des affaires économiques, p. 102 (26 octobre 1949).

MOULIN.

Ann. — Concernant les planteurs de tabac qui se sont vu réclamer le paiement de droits d'accises et des amendes égales à dix fois le montant des droits sur ordre de la C. N. A. A. M. Liebaert, m. f., déclare que son administration recherchera la formule la plus heureuse afin de pouvoir procéder au remboursement des amendes qui auraient été indûment perçues, p. 102 (26 octobre 1949).

O

Organisation judiciaire.

TRAITEMENTS.

Proposition de loi tendant à voir appliquer aux membres de l'ordre judiciaire, magistrats et greffiers, les augmentations de barème allouées aux fonctionnaires de l'ordre administratif.

Doc. — N° 16. Proposition de M. Lohest.

Ann. — Dépôt de cette proposition par M. Lohest, p. 86 (25 octobre 1949).

Ouverture de la session. — V. Chambres législatives : Sénat.

P

Paternité et filiation. — V. Droit civil.

Pensions.

TRAVAILLEURS SALARIÉS.

Proposition de loi instituant le régime des pensions de retraite et de veuves des travailleurs salariés et appointés.

Doc. — N° 10. Proposition de M. Glineur.

Ann. — Dépôt de cette proposition par M. Glineur, p. 73 (18 août 1949).

Prise en considération et renvoi en commission, p. 85 (25 octobre 1949).

Pensions (travailleurs). — V. aussi : Assurances sociales : Régime de retraite.

Politique du gouvernement.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

Cabinet présidé par M. Eyskens formé le 11 août 1949.

Ann. — M. Devèze, vice-président du conseil des ministres, donne lecture, dans les deux langues nationales, de la déclaration du gouvernement formé le 11 août 1949, p. 46 (16 août 1949).

Discussion de la déclaration gouvernementale (18 août 1949).

Discours de MM. Van Remoortel (sur le problème royal, les suites d'une inflation fiscale et le plan décennal du ministre des colonies); Struye (qui regrette le manque d'équilibre entre les deux partis représentés au sein du gouvernement, estime que la représentation flamande n'est pas ce qu'elle devrait être et déclare être déçu par la déclaration en ce qui concerne la question royale. — Aborde les problèmes ci-après : question scolaire, politique fiscale, sécurité sociale, lutte contre le chômage, sinistres, répression de l'incivisme, application des lois linguistiques, centre pour l'étude des questions culturelles, questions coloniales, politique étrangère, projet relatif au conseil de l'Europe, internationalisation des lieux saints et voies navigables); Gillon (qui précise la position de son parti en ce qui concerne les points suivants : subsides économiques, fiscalité, sécurité sociale, système scolaire, dommages de guerre, déblocage des 60 p. c. au profit des sinistres, politique internationale et problème royal); Vos (qui critique le programme du gouvernement sur le plan économique, fiscal et social et qui demande de régier d'une façon équitable la question des liaisons Escaut-Rhin); Glineur (concernant le chômage, la fiscalité, la politique extérieure et la production de minerais d'uranium; déclare que les travailleurs feront échouer la politique réactionnaire du gouvernement et Eyskens, p. m. (qui donne les motifs pour lesquels il n'a su former un gouvernement tripartite et qui aborde les problèmes sociaux, économiques et fiscaux), pp. 59 à 73).

Le président donne lecture d'un ordre du jour de confiance déposé par MM. Struye et Gillon, p. 73.

Discours de MM. Jauniaux (concernant les problèmes sociaux); Coulonvaux (qui fait remarquer que le corps électoral a condamné les tendances au dirigisme et qui déclare que la question royale doit être résolue en toute loyauté); Kluykens (concernant la politique portuaire, la question de l'or et de la monnaie et les accords secrets conclus à Londres pendant la guerre); Dautrepoint (au sujet de la suppression des ministères de la coordination économique et des pensions et concernant le contrôle parlementaire, le problème des économies, la réalisation de Benelux, les traitements des magistrats, les revendications des pensionnés et le projet relatif à l'enregistrement comptable et celui relatif aux séquestres. Déclare que la politique de déflation du gouvernement provoquera le marasme dans les affaires); le baron de Dorlodot (au sujet des dommages de guerre et du problème royal); Harmegnies (qui demande plus de détails en ce qui concerne le problème des finances communales); Moulin (au sujet des

Politique du gouvernement (suite)

travailleurs indépendants) et Eyskens, p. m. (concernant les questions portuaires, le Fonds international monétaire, le contrôle parlementaire, les finances communales et provinciales et la livraison d'uranium), pp. 73 à 80.

L'ordre du jour de confiance est adopté par 99 voix contre 51 et 1 abstention, p. 80 (18 août 1949).

S'est abstenu : le baron de Dorlodot.

Poursuites. — V. Chambres législatives : Sénat.

Président du Sénat.

Ann. — M. Rolin est élu président du Sénat et prononce une allocution en prenant possession du fauteuil présidentiel, p. 40 (26 juillet 1949).

Rend hommage à la mémoire de M. Jauniaux, décédé le 22 septembre 1949, p. 83 (25 octobre 1949).

Porte à la connaissance de l'assemblée que le bureau du Sénat a proclamé sénateur coopté M. Paul De Groote, ancien ministre, qui succédera à M. Jauniaux, p. 84 (25 octobre 1949).

Prothèse bucco-dentaire. — V. Enseignement : Enseignement supérieur.

Publications. — V. Enfance.

Pulvérisations. — V. Agriculture.

Q

Question royale. — V. Roi et Famille royale : Consultation populaire.

R

Régie des voies aériennes. — V. Aviation.

Régime de retraite (travailleurs). — V. Assurances sociales. — V. aussi : Pensions.

Roi et Famille royale.

CONSULTATION POPULAIRE.

Proposition de loi instituant une consultation populaire au sujet de la question royale.

Doc. — N° 5. Proposition de M. Struye.

N° 11. Rapport de M. Pholien.

N° 32. Amendements de MM. Van Remoortel et consorts au texte des commissions réunies de la justice et de l'intérieur.

N° 38. Amendement de MM. Allard et consorts au texte des commissions réunies de la justice et de l'intérieur.

Ann. — Dépôt de cette proposition par M. Struye, p. 41 (26 juillet 1949).

Discussion sur la prise en considération.

Discours de MM. Van Remoortel (qui déclare que la consultation populaire ne résoud pas la question royale); Gillon (qui espère que l'on puisse s'élever au-dessus des luttes partisans pour donner à ce douloureux problème la solution qu'il comporte); Glineur (qui déclare que le Roi Léopold III devrait abdiquer si la paix publique veut être maintenue); Struye (qui défend la constitutionnalité de la proposition); Dautrepoint (qui déclare qu'une seule consultation populaire est prévue par la Constitution, c'est-à-dire les élections); et Van Remoortel (concernant l'opportunité de la proposition).

La proposition est prise en considération.

Renvoï aux commissions réunies de l'intérieur et de la justice, p. 55 (16 août 1949).

Discussion générale (25 octobre 1949).

Discours de MM. Struye (qui expose la portée de la proposition et combat les critiques faites à l'égard de la consultation); Van Remoortel (qui déclare qu'il s'agit d'un plébiscite camouflé et que le procédé est coûteux, inefficace et dangereux; estime que le pourcentage prévu est manifestement insuffisant et déclare que le cabinet se présentera divisé devant le Chef d'Etat, Gillon (qui donne les raisons pour lesquelles le groupe libéral s'est rallié à la formule du gouvernement); Noël (qui déclare qu'on essaie de mettre à l'arrière-plan des problèmes bien plus importants que la question royale et que le retour du Roi est une impossibilité politique et morale); Vernaux (qui déclare qu'une majorité de 66 % est requise pour les actes constitutionnels, que la consultation populaire détruirait l'unité belge et qu'une forte majorité se prononcerait contre le Roi en Wallonie) et Hoste (qui déclare que la question constitutionnelle a été mal emmanchée et démontre comment le Roi exerçait en 1940 le commandement suprême de l'armée, sans que personne n'y voyait un inconvénient), pp. 86 à 99.

Roi et Famille royale (suite)*Reprise de la discussion générale (26 octobre 1949).*

Discours de MM. Pholien, rapporteur (qui répond aux objections formulées par l'opposition); Coulonvaux (qui déclare qu'il votera la consultation populaire avec l'espoir que le Roi complètera ses déclarations unilatérales, que 55 % n'est pas une majorité digne de la charge royale et que jamais il n'admettra que le Roi puisse être un Roi des Flamands); Vermeylen (qui souligne le danger politique de la consultation, déclare que le Roi a accompli un acte politique grave en refusant de suivre ses ministres à Londres et rappelle les termes du mémoire politique que Léopold III a écrit en 1944, sans s'adresser à son gouvernement de Londres. — Déclare que le Roi ne pourra plus être l'arbitre impartial de nos luttes); Eyskens, p. m. (qui déclare que la consultation populaire, malgré ses inconvénients, est le seul moyen utilisable pour résoudre le problème royal); Moureaux (qui déclare être un adversaire de la consultation); Catteau (qui déclare préférer le dépouillement régional par arrondissement); Eyskens, p. m. (qui estime ne pouvoir formuler une opinion personnelle en ce qui concerne le pourcentage de voix à réunir dans chaque région du pays); Struye (qui fait remarquer que tous les monarques ont eu une minorité d'adversaires et répond aux objections faites par M. Vermeylen et relatives au testament politique du Roi); le baron de Dorlodot (qui fait remarquer que la majorité a le droit d'abroger la loi de juillet 1945 et que la consultation est en 1949 un pis-aller lamentable) et Vermeylen (qui fait quelques rectifications), pp. 103 à 122.

La discussion générale est close.

*Discussion des articles (27 octobre 1949).***Article 1^{er} et amendement de MM. Van Remoortel et consorts.**

Intervention de MM. Pholien, rapporteur (concernant le testament politique du Roi et le discours prononcé par M. Delfosse à Londres vers 1943 ou 1944; demande de repousser l'amendement); Vermeylen (qui fait remarquer que MM. Pierlot et Spaak n'ont pas communiqué le texte du testament politique du Roi à leurs collègues et que le discours de M. Delfosse a été mal interprété aux Etats-Unis; défend son amendement); Pholien, rapporteur (qui, pour fait personnel, déclare que M. Vermeylen n'a pas exposé avec objectivité la situation en ce qui concerne le discours de M. Delfosse); De Vleeschauwer, m. i. (qui rectifie quelques points et qui estime que l'amendement est inutile); Vermeylen (qui retire son amendement tendant à remplacer les mots « dans les quarante jours », par les mots « entre le trentième et le quarantième jour »); Dierckx, membre du conseil des ministres (qui déclare que la consultation est préférable au plébiscite préconisé par M. Spaak) et Gillon (qui demande de rejeter tous les amendements à la proposition), pp. 124 à 129.

L'article 1^{er} est adopté, p. 129.

Amendement de MM. Van Remoortel et consorts tendant à intercaler un article 1bis.

Intervention de MM. Van Remoortel (qui justifie son amendement); Struye et Pholien (qui déclarent que l'amendement n'entre pas dans le cadre de la loi), p. 129.

L'amendement est rejeté par 114 voix contre 51 voix et 6 abstentions, p. 129.

Se sont abstenus : MM. Glineur, Levecq, Libois, Noël, Taillard et Boulanger.

Articles 2, 3, 4 et 5.

Adoptés sans observations, p. 130.

Amendement de MM. Van Remoortel et consorts tendant à ajouter un article 6 (nouveau).

Intervention de MM. Van Remoortel (qui justifie son amendement); Kluyskens (qui estime que l'amendement est non seulement inconstitutionnel, mais même irrecevable); Struye (qui partage cet avis); Van Remoortel (qui déclare que le Roi devrait se prononcer pour un pourcentage normal) et Gillon (qui demande de passer au vote), pp. 130 à 132.

L'amendement de M. Van Remoortel est rejeté par 116 voix contre 52 et 6 abstentions, p. 132.

Se sont abstenus : MM. Glineur, Levecq, Libois, Noël, Taillard et Boulanger.

Amendement de MM. Allard et consorts tendant à ajouter un article 6 (nouveau).

M. Catteau demande, par motion d'ordre, de suspendre la séance afin de pouvoir examiner l'amendement, p. 132.

Intervention de MM. Allard (qui fait remarquer que les sentiments de la majorité des Wallons ne sont pas identiques à ceux de la majorité des Flamands); Pholien (qui estime que l'amendement est inconstitutionnel et demande de le rejeter);

Roi et Famille royale (suite)

Gillon (qui justifie le vote du groupe libéral); Dierckx, membre du conseil des ministres (qui déclare que l'amendement anticipe sur le futur) et Vermeylen (qui estime que pour avoir un résultat valable la consultation devrait recueillir une majorité dans les trois grandes régions du pays), p. 132 à 134.

L'amendement est rejeté avec 107 voix contre 61 et 6 abstentions, p. 134.

Se sont abstenus : MM. Glineur, Levecq, Libois, Noël, Taillard et Boulanger.

Le baron de Dorlodot donne les raisons pour lesquelles il votera la proposition, p. 135.

M. Catteau motive son vote, p. 135.

L'ensemble de la proposition est adopté par 109 voix contre 65, p. 135 (27 octobre 1949).

Le projet est transmis à la Chambre des Représentants.

S

Secrétaires communaux. — V. Communes.

Séparation de corps. — V. Droit civil.

Société nationale des Chemins de Fer belges. — V. Transports.

T

Tabac (droits fiscaux). — V. Impôts : Douanes et accises.

Traitements des magistrats. — V. Organisation judiciaire

Traitements des secrétaires communaux. — V. Communes.

Transports.

S. N. C. F. B.

Ann. — Transmission du bilan et du compte de profits et pertes de la Société nationale des Chemins de Fer belges, p. 45 (16 août 1949).

Travail.

ALLOCATIONS FAMILIALES.

Proposition de loi modifiant la loi du 4 août 1930 portant généralisation des allocations familiales en faveur des travailleurs salariés, coordonnée par l'arrêté royal du 19 décembre 1939 et modifiée par l'arrêté du Régent du 29 décembre 1944 et par les arrêtés-lois des 22 et 23 novembre 1945, 21 et 22 août 1946, 18 novembre 1946 et 28 février 1947.

Doc. — N° 7. Proposition de M. Jauniaux.

Ann. — Dépôt de cette proposition par M. Jauniaux, p. 50 (16 août 1949).

Prise en considération et renvoi en commission, p. 84 (25 octobre 1949).

Proposition de loi relevant le taux des allocations familiales aux travailleurs indépendants et supprimant les cotisations des anciens assujettis.

Doc. — N° 29. Proposition de M. Troclet.

Ann. — Dépôt de cette proposition par M. Troclet, p. 85 (25 octobre 1949).

CONTRAT D'EMPLOI.

Proposition de loi modifiant la loi du 7 août 1922 relative au contrat d'emploi.

Doc. — N° 8. Proposition de M. Jauniaux

Ann. — Dépôt de cette proposition par M. Jauniaux, p. 50 (16 août 1949).

Prise en considération et renvoi en commission, p. 84 (25 octobre 1949).

Travailleurs salariés et appointés. — V. Assurances sociales et pensions.

V

Validation des pouvoirs. — V. Chambres législatives : Sénat.